

DLB 2022/940
(P)NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la surveillance d'édifices et espaces communaux

P.J. : 1 projet de délibération

La préservation et la valorisation du patrimoine immobilier dont la ville de Nouméa est propriétaire impliquent qu'elle poursuive ses actions en bon gestionnaire.

Parmi ces actions, il est indispensable de recourir aux services de sociétés privées de prévention et de sécurité. La totalité des besoins en matière de surveillance-gardiennage a été réunie au sein d'un appel d'offres unique. Il comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la protection et à la préservation des bâtiments et des équipements municipaux mais également l'ensemble des interventions réalisées dans le cadre des animations, des cérémonies ou des événements culturels, sportifs ou festifs de la Ville.

En effet, les forces de police municipale ne peuvent, à elles seules, assurer la surveillance et la sécurisation de tous les biens communaux, sauf à mettre en péril leurs missions essentielles de sûreté et de sécurité publiques.

Les sociétés qui seront retenues devront être en mesure de proposer des services ayant pour objet la surveillance et le gardiennage des biens meubles ou immeubles.

Aussi, pour assurer ces prestations, il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert, décomposé en plusieurs lots, pour la surveillance des lieux suivants :

Lot n° 1	:	Surveillance et gardiennage du centre technique municipal de Doniambo, du théâtre de l'Ile, du centre d'art, du foyer des Calédoniens (maison Célières), du musée de la Ville, de la maison Higginson, des ateliers du Faubourg et de la maison de la biodiversité
Lot n° 2	:	Rondes, ouvertures et fermetures dans divers espaces verts municipaux
Lot n° 3	:	Surveillance et gardiennage de l'hôtel de Ville et de l'annexe Ferry
Lot n° 4	:	Gardiennage de la médiathèque de la presqu'île de Kaméré, de la médiathèque de Rivière Salée et du pôle de services publics
Lot n° 5	:	Rondes dans des écoles municipales avec possibilité de gardiennage
Lot n° 6	:	Surveillance et gardiennage du skate-park, pump-track Fabrice HARBULOT de la plaine de Sainte-Marie, de complexes sportifs divers et du marché municipal
Lot n° 7	:	Gardiennage des activités municipales
Lot n° 8	:	Surveillance des cimetières du 4 ^{ème} Km et du 5 ^{ème} Km, des centres funéraire et cinéraire et des bâtiments annexes
Lot n° 9	:	Surveillance et gardiennage du centre aquatique de Nouméa, de la structure artificielle d'escalade Bob Daly, de la piscine Jacques MOUREN (Ouen-Toro) et de la piscine Henri DALY (Rivière Salée)
Lot n° 10	:	Surveillance et gardiennage du parking Banian

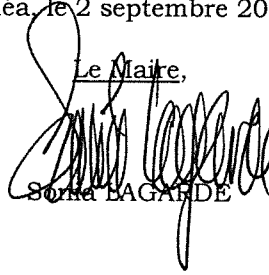
Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 85 300 000 francs CFP TTC par an, soit 341 200 000 francs CFP TTC pour la durée maximale de quatre ans du marché.

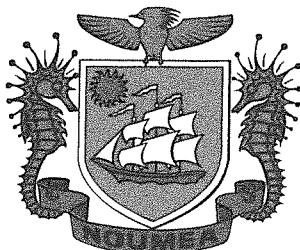
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) correspondant(s) avec le(s) soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 septembre 2022



Le Maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

 DUB 2022/340
 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 21 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
09.09.2022

DATE D'AFFICHAGE
15.09.2022

Mme Sonia LAGARDE	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	M. Michel DESMEUZES
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Christine BELLET
M. Tristan DERYCKE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Liliane CONDOUMY
M. Warren NAXUE	Mme Muriel GERMAIN
M. Marc ZEISEL	M. Patrick SAKOUMORI
M. Michel FONGUE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Janine BAJON	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Vaimoé ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Luc BRUN	M. Joseph BOANEMOA
Mme Valérie LAROQUE	M. Emmanuel BERART
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Eric MELTESALE
M. Bruno CAPY	Mme Christine LE SAINT
Mme Tuilogona O'CONNOR	Mme Davina FAUA
M. Marc LE LEIZOUR	M. Bernard LAVANDIER
Mme Anne-Christine CHIMENTI	Mme Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Charlotte THAIAWE
		Mme Françoise SUVE	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Pascale SERVENT	Mme Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	: 36	Mme Isabelle LAFLEUR	M. Claude CHARLOT
Nombre de votants	: 50	M. Nicolas BRIGNONE	M. Makaokio FIHIPALAI
(14 procurations)		Mme Cindy PRALONG	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
		M. Philippe BLAISE	Mme Laurie HUMUNI
		Mme Naïa WATEOU	Mme Veylma FALAE
		M. Christophe DELESSERT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N 2022 / 940
autorisant la signature d'un ou de marché(s) sur appel d'offres ouvert
pour la surveillance d'édifices et espaces communaux

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **21 SEP. 2022**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/115 du 2 septembre 2022,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 6 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer, pour une durée d'une année reconductible trois fois, le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le ou les soumissionnaire(s) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour la surveillance d'édifices et espaces communaux.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre les diverses prestations de surveillance et gardiennage des édifices et espaces communaux suivants :

Lot n° 1	:	Surveillance et gardiennage du centre technique municipal de Doniambo, du théâtre de l'Ile, du centre d'art, du foyer des Calédoniens (maison Célières), du musée de la Ville, de la maison Higginson, des ateliers du Faubourg et de la maison de la biodiversité
Lot n° 2	:	Rondes, ouvertures et fermetures dans divers espaces verts municipaux
Lot n° 3	:	Surveillance et gardiennage de l'hôtel de Ville et de l'annexe Ferry
Lot n° 4	:	Gardiennage de la médiathèque de la presqu'île de Kaméré, de la médiathèque de Rivière Salée et du pôle de services publics
Lot n° 5	:	Rondes dans des écoles municipales avec possibilité de gardiennage
Lot n° 6	:	Surveillance et gardiennage du skate-park, pump-track Fabrice HARBULOT de la plaine de Sainte-Marie, de complexes sportifs divers et du marché municipal
Lot n° 7	:	Gardiennage des activités municipales
Lot n° 8	:	Surveillance des cimetières du 4 ^{ème} Km et du 5 ^{ème} Km, des centres funéraire et cinéraire et des bâtiments annexes
Lot n° 9	:	Surveillance et gardiennage du centre aquatique de Nouméa, de la structure artificielle d'escalade Bob Daly, de la piscine Jacques MOUREN (Ouen-Toro) et de la piscine Henri DALY (Rivière Salée)
Lot n° 10	:	Surveillance et gardiennage du parking Banian

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à quatre-vingt-cinq millions trois cent mille (85 300 000) francs CFP TTC par an, soit trois cent-quarante-et-un millions deux cent mille (341 200 000) francs CFP TTC pour la durée maximale du marché, réparti par lots comme suit :

LOT	Montant F/CPF TTC	
	AN	4 ANS
1	8 600 000	34 400 000
2	5 400 000	21 600 000
3	7 700 000	30 800 000
4	7 200 000	28 800 000
5	10 300 000	41 200 000
6	9 500 000	38 000 000
7	26 800 000	107 200 000
8	2 600 000	10 400 000
9	4 800 000	19 200 000
10	2 400 000	9 600 000
TOTAL	85 300 000	341 200 000

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

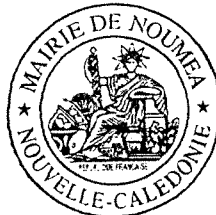
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEP. 2022

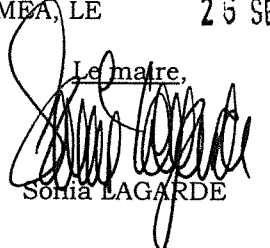
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 SEP. 2022

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
PA (DACP) - 1
PVL (DVCES - SVC) - 1
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

27 SEP. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHES SUR APPEL D OFFRES OUVERT POUR LA SURVEILLANCE EDIFICES ET ESPACES COMMUNAUX

Date de transmission de l'acte : 26/09/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-940 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220921-2022-940-DE

Date de décision : 21/09/2022

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture

1.1.2.3. Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 50 millions de F.CFP